

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 01501 Numéro SIREN : 799 432 042 Nom ou dénomination : A CASO
--

Ce dépôt a été enregistré le 28/10/2019 sous le numéro de dépôt 113278

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 28-10-2019

N° DE DEPOT : 113278

N° GESTION : 2014B01501

N° SIREN : 799432042

DENOMINATION : A CASO

ADRESSE : 218 rue de Grenelle 75007 Paris

MILLESIME : 2018

A CASO

218 RUE DE GRENELLE

75007 PARIS

LIASSE FISCALE 31/12/2018 IR / RS

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

édité le 05/03/2019

Désignation de l'entreprise <u>A CASO</u>										Néant ☐ *													
Adresse de l'entreprise <u>218 RUE DE GRENELLE 75007 PARIS</u>																							
SIRET <table><tr><td>7</td><td>9</td><td>9</td><td>4</td><td>3</td><td>2</td><td>0</td><td>4</td><td>2</td><td></td><td></td><td></td></tr></table>												7	9	9	4	3	2	0	4	2			
7	9	9	4	3	2	0	4	2															
Durée de l'exercice en nombre de mois * <table><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table> Durée de l'exercice précédent * <table><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>												1	2	1	2								
1	2																						
1	2																						
										Exercice N clos le													
										3 1 1 2 2 0 1 8													
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3									
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012																		
		Autres *	014		016																		
	Immobilisations corporelles *		028	27 886	030	9 534				18 352													
	Immobilisations financières * (1)		040	590	042					590													
	Total I (5)		044	28 476	048	9 534				18 942													
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052																		
		Marchandises *	060	6 274	062				6 274														
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066																		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070																		
		Autres * (3)	072	5 274	074				5 274														
	Valeurs mobilières de placement		080	50	082				50														
	Disponibilités		084	153 930	086				153 930														
	Charges constatées d'avance *		092		094																		
	Total II		096	165 528	098				165 528														
Total général (I + II)										110	194 004	112	9 534		184 470								
PASSIF												Exercice N 1		NET									
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *										120			1 000									
	Écarts de réévaluation										124												
	Réserve légale										126			100									
	Réserves réglementées *										130												
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)										131		)	132									
	Report à nouveau										134												
	Résultat de l'exercice										136			109 224									
	Provisions réglementées										140												
	Total I										142			110 324									
Provisions pour risques et charges										Total II		154											
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées										156												
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours										164												
	Fournisseurs et comptes rattachés *										166			42 837									
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)										169		)	172	31 309								
	Produits constatés d'avance										174												
Total III										176			74 146										
Total général (I + II + III)										180			184 470										
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195																
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182			15 796													
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184																
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD																							

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise A CASO		Néant ☐ *		
A – RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR	018 x	
				Exercice N clos le 13/11/2018		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210 600 118	
	Production vendue	Biens	215		214	
		Services *	217		218	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée *				224	
	Subventions d'exploitations reçues				226	
	Autres produits				230 2 493	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232 602 611	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234 161 233	
	Variation de stocks (marchandises) *				236 (5 287)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238 5 810	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240	
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : 360 – immobilier :)				242 183 740	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244 1 821	
	Rémunérations du personnel *				250 118 685	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252 22 295	
	Dotations aux amortissements *				254 4 073	
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262 21	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
Total des charges d'exploitation (II)				264 492 391		
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270 110 219	
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)	294	
Produits exceptionnels (IV)					290	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			300 995	
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348				
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310 109 224	
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312 109 224	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles		318			
	Provisions non déductibles *		322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248		330 5 751
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249			251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989		
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindecies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. undecies)	990		
	ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344		
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)		992			
	Droit divers	Créance due au report en arrière du déficit		346		350
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)		655		
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfices col. 1	352 114 975	Déficit col. 2	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356			
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :				360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfices col. 1	370 114 975	Déficit col. 2	372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

REINTEGRATIONS ET DEDUCTIONS DIVERSES

DGFIP N°2033-B-SD 2019

A CASO

Extension

[illegible]

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : <u>A CASO</u>										Néant ☐ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *									
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles	{	Fonds commercial	400		402		404		406												
		Autres	410		412		414		416												
Immobilisations corporelles	{	Terrains	420		422		424		426												
		Constructions	430		432		434		436												
		Installations techniques matériel et outillage industriels	440	3 100	442		444		446	3 100											
		Installations générales agencements divers	450	7 250	452		454		456	7 250											
		Matériel de transport	460		462	9 978	464		466	9 978											
		Autres immobilisations corporelles	470	2 080	472	5 478	474		476	7 558											
Immobilisations financières		480	250	482	340	484		486	590												
TOTAL		490	12 680	492	15 796	494		496	28 476												

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	{	Terrains	510		512		514		516		
		Constructions	520		522		524		526		
		Installations techniques matériel et outillage industriels	530	1 578	532	620	534		536	2 198	
		Installations générales, agencements, aménagements divers	540	2 620	542	1 025	544		546	3 645	
		Matériel de transport	550		552	1 286	554		556	1 286	
		Autres immobilisations corporelles	560	1 263	562	1 142	564		566	2 405	
TOTAL		570	5 461	572	4 073	574		576	9 534		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values				
					Court terme *	Long terme			
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧	
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧		
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589	
	Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾			579	Régularisations	590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 terdecies)						591			
TOTAL					596	585	597	599	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : A CASO										Néant ☐ *				
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES														
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice					
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires		600		602		604		606					
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		601		603		605		607					
	Autres provisions réglementées *		610		612		614		616					
Provisions pour risques et charges			620		622		624		626					
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations		630		632		634		636					
	Sur stocks et en cours		640		642		644		646					
	Sur clients et comptes rattachés		650		652		654		656					
	Autres provisions pour dépréciation		660		662		664		666					
TOTAL			680		682		684		686					
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
		Dotations		Reprises										
Immob. incorporelles	700		705											
Terrains	710		715											
Constructions	720		725											
Inst. techniques mat. et outillage	730		735											
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745											
Matériel de transport	750		755											
Autres immobilisations corporelles	760		765											
TOTAL		770		775										
						TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD						780		
II DÉFICITS REPORTABLES					III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI			995						
Déficits imputés			983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)			996						
Déficits reportables			984											
Déficits de l'exercice			960											
Total des déficits restant à reporter			970											
IV DIVERS														
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381						
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *								380						
N° du centre de gestion agréé								388	1	0	1	7	7	0
Montant de la TVA collectée								374	54 470					
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	50 901					
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399	4					
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398						
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397						

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise:A. CASO.....															Néant ☐ *											
Exercice ouvert le: ..01./01./2018. et clos le:31./12./2018															Données en nombre de mois					1	2					
DÉCLARATION DES EFFECTIFS																										
Effectif moyen du personnel * :															376		4,00									
Dont apprentis															657											
Dont handicapés															651											
Effectifs affectés à l'activité artisanale															861											
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE																										
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE																										
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises															108		600 118									
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées															118											
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante															119											
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges															105											
TOTAL 1															106		600 118									
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																										
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)															115		1 865									
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation															143											
Subventions d'exploitation reçues															113											
Variation positive des stocks															111		5 287									
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée															116											
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation															153											
TOTAL 2															144		7 152									
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾																										
Achats															121		181 366									
Variation négative des stocks															145											
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances															125		69 012									
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois															146		100 406									
Taxes déductibles de la valeur ajoutée															133											
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)															148		21									
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée															128											
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois															135											
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante															150											
TOTAL 3															152		350 805									
IV - Valeur ajoutée produite																										
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)															137		256 465									
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																										
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).															117		256 465									
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE																										
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD																										
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case															020		☒									
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)															022		600 118			Effectifs au sens de la CVAE *		023		4,00		
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)															026											
Période de référence															024		0 1 / 0 1 / 2 0 1 8			160		3 1 / 1 2 / 2 0 1 8				
Date de cessation																	/					/				
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128. * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.																										

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2019

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le 31122018

SIREN 7 9 9 4 3 2 0 4 2

Dénomination de l'entreprise A CASO

Adresse (voie) 218 RUE DE GRENNELLE

Code postal 75007 Ville PARIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique OMESSI Prénom(s) FELIX
Nom marital % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 100
Naissance: Date 30/09/1985 N° Département 95 Commune SARCELLES Pays
Adresse : N° Voie 13 RUE EDOUARD MANET
Code Postal 93220 Commune GAGNY Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance: Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

SAGE Experts-comptables janvier 2019

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant ☒ *

Exercice clos le

31122018

SIREN

7 9 9 4 3 2 0 4 2

Dénomination de l'entreprise

A CASO

Adresse (voie)

218 RUE DE GRENELLE

Code postal

75007

Ville

PARIS

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays



Formulaire obligatoire
(art 53 A ou 302 septies A bis
du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LE REVENU

Bénéfices industriels et commerciaux

(Cocher la ou les cases correspondantes)

Exercice ouvert le	01012018	Régime "simplifié d'imposition"	☒	ou "réel normal"	☐
et clos le	31122018	Option pour la comptabilité super-simplifiée	☐	TVA	☐
		Option pour le régime de la taxation au tonnage	☐		

A IDENTIFICATION	
Dénomination de l'entreprise : A CASO	Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du domicile de l'exploitant si elle est différente de l'adresse de la direction de l'entreprise :
Adresse de l'entreprise : 218 RUE DE GRENELLE 75007 PARIS Mél : mikael@deea.fr Téléphone : 0143487575	
SIREN : 7 9 9 4 3 2 0 4 2	Mél :
Préciser l'ancienne adresse en cas de changement :	

B DIVERS	
Activités exercées (souligner l'activité principale) : Restauration de type rapide	
Personne inscrite au répertoire des métiers (cocher la case) ☐	

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice, page 3)	Col. 1	Col. 2
1 Résultat fiscal Bénéfice col. 1, Déficit col.2 (report XN ou XO du 2058-A-SD ou 370 ou 372 du 2033-B-SD)	114 975	
2. Revenus de valeurs et capitaux mobiliers (compris dans les résultats ci-dessus)		
- Revenus exonérés de l'impôt sur le revenu..... a		
à déduire : quote-part des frais et charges correspondants ① b		
revenus nets exonérés (a – b)..... c		
- Revenus soumis à l'impôt sur le revenu..... d	Total c + d.....	
3. Total	114 975	
4. Bénéfice imposable (col. 1 – col. 2) ou Déficit déductible (col. 2 – col. 1) ②	114 975	

4. bis Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204 G du CGI)

- Quote-part de subvention d'équipement, d'indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément de l'actif immobilisé et des plus-values à court terme définies à l'article 39 *duodecies* du CGI ☐ e

- Moins-values à court terme définies à l'article 39 *duodecies* du CGI ☐ f

5. Plus-values

taxées selon les règles prévues ③ à court terme et à long terme ④ à long terme imposables ⑤
par les particuliers exonérées à 12,8 %

à long terme différée de 2 ans ⑥ dont plus-values à long terme exonérées (art. 151 *septies* A du CGI) ⑦
(art. 39 *quindecies* I-1 du CGI)

6. Exonérations, Abattements et crédits d'impôt

Entreprise nouvelle art. 44 *sexies* ☐ ZRR art. 44 *quindecies* ☐ Zone franche d'activité art.44 *quaterdecies* ☐ Autres dispositifs ⑦ ☐

ZFU art. 44 *octies* et 44 *octies* A ☐ Zone de restructuration de la défense art. 44 *terdecies* ☐ Jeunes entreprises innovantes (JEI) art. 44 *sexies* A ☐

Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 *sexdecies* ☐

Exonération ou abattement pratique ⑥ ➡ sur les plus-values à long terme imposables à 12,8 % sur le bénéfice

Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif (art. 244 quater W) ☐

7. BIC non professionnels (2031 <i>Bis</i> -SD) ⑧	a – BÉNÉFICE	b – DÉFICIT	c – PLUS-VALUE
--	--------------	-------------	----------------

8. Régime des sociétés de personnes ⑨

Cadre réservé aux sociétés de personnes dont les associés sont des personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu et d'autres à l'impôt sur les sociétés.
Résultat fiscal issu du mode de calcul de l'impôt sur les sociétés

9. Comptabilité informatisée

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI ☐ NON ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé

ATTENTION : toutes les entreprises soumises à un régime réel d'imposition en matière de résultats ont l'obligation de souscrire leur déclaration de résultats et ses annexes par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration prévue par l'article 1738 du code général des impôts (CGI). Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

La notice n° 2033-NOT-SD est également accessible sur le site www.impots.gouv.fr.

OGA/OMGA ☒	Viseur conventionné ☐	(Cocher la case correspondante)
Nom et coordonnées du CGA/OMGA TERRA GESTION 33 RUE DE LA BIENFAISANCE 75008 PARIS 0142654164		Nom et coordonnées du viseur conventionné
N° d'agrément du CGA/OMGA ou du viseur conventionné 1 0 1 7 7 0	Identité du déclarant: Lieu: PARIS Date: 05032019 Qualité et nom du déclarant: Président FELIX OMESSI Signature:	

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

IMPÔT SUR LE REVENU

N° 2031 *Bis*-SD
2019

Formulaire obligatoire
(art 53 A ou 302 septies A bis du
du Code général des impôts)

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2031-SD

D RÉPARTITION DES BÉNÉFICES ET DES DÉFICITS DES SOCIÉTÉS (voir notice)

Ce cadre ne concerne que les sociétés en nom collectif et assimilées, les sociétés en commandite simple, les sociétés en participation et les sociétés créées de fait qui n'ont pas opté pour le régime fiscal des sociétés de capitaux, les sociétés à responsabilité limitée et les sociétés en commandite simple de caractère familial ayant opté pour le régime fiscal des sociétés de personnes, ainsi que les groupements d'intérêt économique et les sociétés de copropriétaires de navires (art. 48-1 et 48-2 ann. III au CGI).

(Si le cadre est insuffisant, joindre au présent formulaire un état du même modèle).

Identification, adresse, qualité (associé, associé-gérant, etc.), des associés, personnes physiques ou morales ❶	BIC « B » ou BIC non professionnels « M » ❷	Quote-part du bénéfice ou du déficit ❸ à prendre en considération pour le calcul de la base d'imposition à l'impôt sur le revenu ou, éventuellement, à l'impôt sur les sociétés	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit
1	2	3	4
FELIX OMESSI Président 13 RUE EDOUARD MANET 93220 GAGNY	B	114 975	

Sociétés en commandite simple ❹ montant des bénéfices distribués aux commanditaires au cours de l'année 2018

E RELEVÉ DE CERTAINS FRAIS GÉNÉRAUX

Cette rubrique ne concerne que les entreprises individuelles ❶, elle doit être remplie lorsque ces frais excèdent, par exercice : 3 000 € pour les cadeaux ou 6 100 € pour les frais de réception.

❶ Les autres entreprises doivent utiliser, le cas échéant, le relevé de frais généraux n° 2067-SD	Exercice 2018
Montant des : - Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises). - Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement.	

F DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

G CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les D.A.D.S. et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2018, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être, le cas échéant, majorés des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés. Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages..... Montant des prélèvements financiers effectués à titre personnel au cours de l'exercice (*) Montant des apports en capital ou des versements en compte courant faits au cours de l'exercice (*)..... (*) À remplir par les entreprises passibles de l'impôt sur le revenu et dispensées de bilan.	

PLUS-VALUES ACQUISES EN FRANCHISE D'IMPÔT

Cette rubrique concerne les entreprises qui optent pour le régime simplifié d'imposition et qui entendent se placer sous le régime d'exonération des plus-values. En exerçant pour la première fois l'option pour le régime simplifié, elles peuvent déterminer, en franchise d'impôt, les plus-values acquises à la date de prise d'effet de cette option pour les éléments non amortissables de leur actif immobilisé. Dans cette hypothèse, il conviendra de joindre au formulaire n° 2031-SD une note rédigée sur papier libre portant indication détaillée de la nature et de la valeur des éléments non amortissables réévalués et de la méthode de réévaluation.

Nature des immobilisations non amortissables	Valeur réévaluée	Prix d'acquisition	Plus-value ❹

❹ Il convient de reporter chaque année le montant de la plus-value acquise en franchise d'impôt.

H BIC NON PROFESSIONNELS

Détermination du résultat de l'exercice

	Bénéfice	Déficit	Plus-value
Locations meublées non professionnelles ou membres non professionnels de copropriétés de cheval de course ou d'étalon			
Autres BIC non professionnels			
Résultat avant imputation des déficits antérieurs	à reporter case 7a	à reporter case 7b	à reporter case 7c

Formulaire obligatoire (article 54 quater
du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2018 ou exercice

Désignation de l'entreprise A CASO
Adresse 218 RUE DE GRENELLE 75007 PARIS

du _____
au _____

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLÈTE
1	LEBREUX DELPHINE assistant de direction	13 RUE EDOUARD MANET 93220
2	DEY MAHASHIS CUISINIER	4 PASS D'ARMAGNAC CZ DEY PRONAY 95200
3	QUINONES ARIEL PIZZAILOLO	100 AV KLEBER 75016
4	DEY TORUN CUISINIER	29 RUE TRAVERSIERE 75012
5	ISLAM MD SHIRAJUL SERVEUR	4 RUE ESCLANGON 75018
6		
7		
8		
9		
10		

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	22 157			22 157				22 157
2	19 122			19 122				19 122
3	18 572	628		19 200				19 200
4	14 417			14 417				14 417
5	11 733			11 733				11 733
6								
7								
8								
9								
10								
**	86 000	628		86 628				86 628

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice . 2018 . . (total col. 9 + total col. 10) ⑩	86 628	- de l'exercice . 2018 . . ⑩	114 975
- de l'exercice précédent ⑩	69 454	- de l'exercice précédent ⑩	117 036

Nom et qualité du signataire FELIX OMESSI
Président

À PARIS, le 05032019
Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

INFORMATIONS GENERALES

CE TABLEAU EST OBLIGATOIREMENT TRANSMIS.

DECLARATION DU PROFESSIONNEL DE L'EXPERTISE COMPTABLE			OGBIC00
Je soussigné(e),			
Identification du professionnel de la comptabilité			
Dénomination :	DEEA ET ASSOCIES	N° SIRET :	53855953500025
Adresse :	135 AVENUE DE LA REPUBLIQUE 94300 VINCENNES		
déclare que la comptabilité de			
Identification de l'entreprise adhérente			
Dénomination :	A CASO	N° SIRET :	79943204200015
Adresse :	218 RUE DE GRENELLE 75007 PARIS		
Tel :	0143487575	Code activité NAF :	5610C
Profession de l'adhérent			
Profession :	Restauration de type rapide		
adhérent du centre de gestion agréé			
Identification du centre de gestion / organisme mixte de gestion			
N° Agrément :	101770		
Désignation :	TERRA GESTION		
Adresse :	33 RUE DE LA BIENFAISANCE 75008 PARIS		
est tenue (1) ou surveillée (2) et présentée conformément aux normes professionnelles auxquelles les professionnels de l'expertise comptable sont soumis, et que, les déclarations fiscales communiquées à l'administration fiscale et au centre sont le reflet de la comptabilité. (A)		1	
atteste que la comptabilité est tenue avec un logiciel conforme aux exigences techniques de l'administration fiscale en vertu d'une attestation fournie par l'éditeur du logiciel. (B)		X	
La présente déclaration est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.			
Le	05/03/2019	A :	VINCENNES
		(*) Nom du signataire :	DAVID ELLOUK

SAGE Experts-comptables janvier 2019

(*) Le nom du signataire doit être le nom de l'expert-comptable et non pas le nom du cabinet ou de l'émetteur récupérés à partir des NAD entête.

(A) Les réponses possibles sont (1) pour "tenue" ou (2) pour "surveillée"

(B) Si cette case est cochée, cela dispense de fournir à l'OGA une attestation de conformité du fichier des écritures comptables (détention par le cabinet de l'attestation fournie par l'éditeur).

ATTENTION cette case sera cochée si le dossier est en tenue au sein du cabinet et si le cabinet détient l'attestation de l'éditeur du logiciel: Dossier en tenue (1) Détention de l'attestation (X).

AUTRES CAS:

Dossier en tenue (1) sans attestation du cabinet ().

Dossier en révision (2) Détention par le cabinet de l'attestation du logiciel de l'adhérent (X).

Dossier en révision (2) Sans détention par le cabinet de l'attestation du logiciel de l'adhérent ().

INFORMATIONS GENERALES

A CASO

OGBIC01

Généralités		Réponses
Nom de la personne à contacter sur ce dossier au sein du cabinet		mikael zada
Mail du cabinet ou de la personne à contacter au sein du cabinet		mikael@deea.fr

Renseignements divers	Réponses
L'adresse personnelle de l'adhérent (personne physique) est-elle identique à son adresse professionnelle ?	2 - Non
Statut du conjoint dans l'entreprise :	4 - ne travaille pas dans l'entreprise
Si conjoint salarié dans l'entreprise, montant brut de la rémunération	
Effectif exploitant non salarié (au prorata du temps consacré à l'entreprise)	
Le fonds a-t-il été créé par l'adhérent ?	1 - Oui
y a-t-il d'autres sources de revenus dans le foyer ?	
Si le compte de l'exploitant (personne physique) est débiteur à la fin de l'exercice et la présence de frais financiers : y a-t-il eu réintégration des charges financières ?	
Réduction d'impôts pour frais de tenue de comptabilité applicable	
Si présence des cotisations loi Madelin : le calcul de la partie déductible a-t-il été fait ?	
Si l'adhérent a cessé son activité - Date de la cessation - Motif de la cessation	
L'adhérent, domicilié en France, a-t-il perçu des revenus professionnels NON SALARIE de source étrangère ?	
Y a-t-il des véhicules de tourisme inscrits à l'actif au bilan ? - Désignation - Montant de l'acquisition	
Autres données chiffrées de l'exercice	Montants
Apports en compte de l'exploitant (ou en compte courant pour les sociétés)	
Emprunts contractés	
Immobilisations : virements de compte à compte (RSI uniquement)	
Pour les sociétés IR/IS dont les cotisations TNS des associés ne sont pas comptabilisées en charge (déduction sur la déclaration 2042) - montant des cotisations TNS obligatoires - montant des cotisations TNS non obligatoires	
Faits significatifs, particuliers ou exceptionnels ayant une incidence sur l'analyse des comptes ou sur le contrôle de cohérence (A)	

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES CGA / OMGA

A CASO

RENSEIGNEMENTS FISCAUX ET TRANSFERT DE CHARGES

OGBIC02

Néant

X

TRANSFERT DE CHARGES, DEDUCTIONS COMPTABLES, REINTEGRATIONS FISCALES DES CHARGES MIXTES ET DEDUCTIONS FISCALES dont plus-values exonérées

Libellés	Montant Total	Montant		
		Transfert de charge	Neutralisé comptablement	Réintégré fiscalement
CHARGES MIXTES				
Véhicules (carburant, assurance, entretien...)				
Habitation				
dont taxe foncière				
Autres dépenses liées à l'habitation				
PRELEVEMENTS EN NATURE				
Marchandises				
Matières premières				
Fournitures consommables et charges externes				
REMUNERATIONS				
Salaires				
dont indemnités journalières des salariés				
Charges Sociales sur salaires				
Cotisations Sociales personnelles de l'exploitant				
Rémunération du conjoint				
Rémunération de l'exploitant et/ou gérant				
Rémunération des associés non gérants				
IMPOTS ET TAXES				
CSG non déductible				
FRAIS FINANCIERS				
Intérêts sur emprunts à moyen et long terme				
Intérêts sur crédits à court terme				
AUTRES				
Amendes				
Frais de tenue de compta et d'adhésion à un OGA (2/3 des dépenses dans la limite de 915 €)				
Amortissements excédentaires des véhicules de tourisme				
Divers :				
à préciser				
TVA REVERSEE SUR CHARGES MIXTES				

Déductions fiscales	Montant déduit
Plus-values	
Article du CGI permettant l'exonération	
- 151 septies	
- 151 septies A	
- 151 septies B	
- 238 quindécies	
- Autres	
à préciser	
Plus-value court terme différée	
Plus-value nette à long terme imposée au taux de 12,8%	
Autres déductions fiscales	
à préciser	

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES CGA / OMGA A CASO

TVA COLLECTEE										OGBIC03
Renseignements généraux concernant la TVA										Réponses
TVA sur les débits ou encaissements ?										
Recettes inférieures au seuil de la franchise en base et option pour le régime réel : lettre d'option adressée à l'administration ?										
N° Compte	Données comptables	Total HT	Répartition chiffre d'affaires						Taux % (1)	Exo
			Taux % (1) 20,00	Taux % (1) 10,00	Taux % (1) 5,50	Taux % (1)	Taux % (1)	Taux % (1)		
	Détail des comptes 70									
707	VENTES DE MARCHANDIS	600 117	47 173	324 961	227 983					
	Total CA									
	SI TVA sur la marge, Marge HT (si TVA sur marge non comprise dans détail ci-dessus)									
Produits - autres classes 7	Autres opérations (+ et -) (2)									
	Acquisitions intracommunautaires									
	Achats auto-liquidés (sous-traitance bâtiment, télécartes, etc.)									
	CORRECTIONS DEBUT D'EXERCICE Compte de régularisation fin d'exercice (N-1)									
4181	+ Clients Factures à établir									
4198	- Avoirs à établir									
4687	+ Produits à recevoir									
487	- Produits constatés d'avance									
	Si TVA sur Encaissements									
410 à 4164	+ Créances clients									
4191 - 4196 - 4197	- Avances clients									
	+ Effets escomptés non échus									
	+/- Autres									

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES CGA / OMGA A CASO

TVA COLLECTEE			OGBIC03							
	CORRECTIONS FIN D'EXERCICE Compte de régularisation fin d'exercice (N)									
4181	- Clients Factures à établir									
4198	+ Avoirs à établir									
4687	- Produits à recevoir									
487	+ Produits constatés d'avance									
	Si TVA sur encaissements									
410 à 4164	- Créances clients									
4191 - 4196 - 4197	+ Avances clients									
	- Effets escomptés non échus									
	+/- Autres									
	AUTRES CORRECTIONS									
654 - 6714	- Créances irrécouvrables									
	+/- régularisation (N-1) en base									
	Base HT taxable	600 117	47 173	324 961	227 983					
	Base HT déclarée	600 117	47 173	324 961	227 983					
	Ecart en base (à justifier)									
	TVA à régulariser									
	Soldes des comptes TVA à la clôture	Soldes	Taux % (1) 20,00	Taux % (1) 10,00	Taux % (1) 5,50	Taux % (1)	Taux % (1)	Taux % (1)	Taux % (1)	Exo
4457	TVA collectée (4)									
4455	TVA à décaisser									
44567	Crédit de TVA	2 774								
4458 (souvent 44587)	TVA à régulariser									

Commentaires, remarques, précisions de toutes natures :

Régularisation de la TVA collectée de l'exercice portée sur les déclarations de l'exercice suivant		Réponses
Date de la déclaration		
Montant		
TVA DEDUCTIBLE		
Renseignements généraux concernant la TVA		
Montant HT des acquisitions d'immobilisations ouvrant droit à TVA récupérable		

(1) Il est préconisé que l'ordre d'affichage des taux TVA dans le tableau soit décroissant. Les taux à zéro ne sont pas acceptés.

(2) Cette partie peut contenir les informations suivantes : Productions d'immobilisations, Cessions d'immobilisations, Transferts de charges, etc...

A CASO

OGBIC04

SAGE Experts-comptables janvier 2019

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES CGA / OMGA

A CASO

PREVENTION DES DIFFICULTES		OGBIC05
Entreprises décelées en difficulté	Réponses	
Entreprise en difficultés :	2 - Non	
Pérennité de l'entreprise, nature des difficultés à préciser : (Exemple : chute de chiffres d'affaires, baisse sensible de la marge, prélèvements supérieurs au résultat, découvert bancaire chronique, autres motifs etc...)		
Existe-t-il un projet de :		
Ouverture d'une procédure collective		
Analyse patrimoniale : les immeubles d'exploitation sont-ils détenus :		

A CASO

S.A.S.U. au capital de 1 000,00 Euros
Siège social : 218 RUE DE GRENELLE

75007 PARIS
R.C.S : 799432042

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE **ORDINAIRE ANNUELLE DU 28/06/2019**

Le 28/06/2019,
à 14H00,

Monsieur FELIX OMESSI, associé unique de la société **A CASO**, s'est présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence signée par l'associé unique présent.

, préside la séance en qualité de

Le Président constate que l'associé présent remplit les conditions de quorum et de majorité déterminés dans les statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- le justificatif de la convocation régulière de l'associé unique ;
- la feuille de présence;
- le rapport de gestion du Conseil d'administration ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018 ;
- le texte des questions écrites adressées par l'associé unique dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés à l'associé unique ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2018, et quitus aux administrateurs,
- Affectation des résultats,
- Questions diverses.

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion du conseil d'administration,

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites de l'associé unique.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Décision n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018 lesquels font apparaître **un bénéfice de 109 224,35 Euros**.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Décision n° 2

Résultat – Affectation

L'associé unique entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2018** faisant ressortir **un bénéfice de 109 224,35 Euros**.

L'associé unique décide d'affecter le résultat de **109 224,35 Euros**, de la façon suivante :

- A REVENUE BIC pour un montant de 109 224,35 Euros

Rappel des dividendes distribués

L'associé unique prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices (art. 243 Bis du code général des impôts).

Décision n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Décision n° 4

L'associé unique, prenant acte de l'expiration du mandat de Monsieur FELIX OMESSI, Président, décide de renouveler ledit mandat pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le .

Le Président aura les mêmes pouvoirs que ceux qui lui ont été précédemment dévolus.

Monsieur FELIX OMESSI, présent à la réunion, a déclaré accepter le renouvellement de son mandat

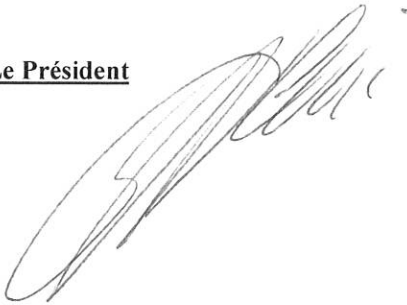
F.O

Décision n° 5

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping loops and strokes, positioned to the right of the text 'Le Président'.

